

## Charte Sportive de l'Association

### Annexe 2- Participation aux frais des joueurs représentant Pont Royal dans les Grands Prix « Adultes ». (\*1)

Les dispositions ci-après s'appliquent aux joueurs ayant moins de 26 ans à la date de l'épreuve, membres du Golf de Pont Royal et de l'Association Sportive, portant les couleurs du club lors des compétitions,

- Dans la limite de 10 compétitions par an et par joueur dont l'index est en dessous de 2,
- Dans la limite de 7 compétitions par an et par joueur dont l'index est situé entre 2,1 et 6,
- Dans la limite de 5 compétitions par an et par joueur dont l'index est situé entre 6,1 et 10,

Remboursement des droits d'inscription :

- Compétitions avec cut : 100% si passage du cut
- Compétitions sans cut : 100% si classement dans les 50 premiers

Primes à la performance par catégories (2\*):

	Catégorie jusqu'à 6	Catégorie 7 à 9	Catégorie 10
1er	250 €	150 €	100 €
2 <sup>ème</sup> au 5 <sup>ème</sup>	150 €	100 €	50 €
6 <sup>ème</sup> au 10 <sup>ème</sup>	100 €	80 €	

Au cours de la saison et au plus tard à la fin de celle-ci, les joueurs devront fournir au bureau de l'A.S. les documents permettant le calcul des primes.

(1\*) Pour les Grands Prix « Jeunes », les dispositions sont définies dans la « Charte Jeunes ».

(2\*) Pour les Championnats ou Grands Prix du circuit International, retenus comme pertinents par le bureau de l'A.S., l'équivalence des catégories sera établie en liaison avec la FFG.